

Domaine Santé

Filière (Physiothérapie)

Interprofessionnalité 3

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.3003.F.24

Degré d'études : ☐ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☐ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales (Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »)

Rôle de communicateur-trice

- B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.
- B2** Elles formulent des objectifs physiothérapeutiques conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.
- B3** Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutiques et les résultats de l'intervention.
- B4** Elles gèrent les conflits de manière à trouver des solutions et organisent le soutien approprié. Elles maîtrisent les technologies de l'information et de la communication et les utilisent efficacement.

Rôle de collaborateur-trice

- C1** Elles travaillent en partenariat en respectant les autres professionnels de la santé et des services sociaux ainsi que leurs différents champs professionnels en recherchant des solutions dans le but de parvenir à une coordination optimale des soins pour la personne.
- C2** Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

Rôle de leader

- D1** Elles exercent et prennent des responsabilités dans les processus d'interventions physiothérapeutiques et garantissent la transmission des informations entre les différents prestataires de soins.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Choisir et utiliser des stratégies et outils de travail en équipe (ex : TeamSTEPPS) appropriés au contexte.
- Promouvoir l'autodétermination par l'information et le consentement éclairé des patients ou de leurs proches.
- Elaborer des objectifs d'équipe, en partenariat avec les patient.e.s et leurs proches, et mettre en œuvre un plan de soins centré sur leurs besoins.
- Coordonner les interventions entre professionnel.le.s, patient.e.s et proches, en se référant à un leadership approprié.
- Gérer les divergences et résoudre les éventuels conflits dans un esprit de collaboration et de soutien mutuel.
- Mobiliser, à travers différents cas et contextes de soins, le réseau de santé et les différents acteurs et partenaires impliqués

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Connaissances pratiques et/ou théoriques professionnelles spécifiques nécessaires à l'intervention dans différents contextes de soins complexes (hospitalier, domiciliaire, transition de soins)
- Facteurs humains (leadership & followership, organisation & management, culture de la sécurité)
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé, coordination des soins
- Raisonnement clinique

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Simulations interprofessionnelles
- E-learning
- Lectures et activités préparatoires

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire à 100%

Les pratiques simulées interprofessionnelles ainsi que leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être justifiée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent la non obtention des crédits. En cas d'absence annoncée et justifiée, les modalités de rattrapage sont définies par le/la responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. La réalisation des e-learning
- B. Une évaluation « acquis » ou « non acquis » de la participation aux simulations interprofessionnelles et du professionnalisme, ainsi qu'aux activités d'apprentissage associées.

La **validation** du module repose sur le qualificatif « acquis » au point B. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant-e qui par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation à la simulation ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (B) et doit présenter un travail complémentaire.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

Si l'évaluation des pratiques simulées (B) est « non acquis » : l'étudiant-e doit réaliser un travail écrit complémentaire individuel dont les modalités de rattrapage sont définies par le responsable de module.

En cas d'absence non justifiée, un travail écrit individuel sera demandé. Il est équivalent à une soixantaine d'heures et portera sur une démarche d'auto-évaluation de l'acquisition des compétences génériques (interprofessionnelles) de ce module dans le cadre d'un des scénarios de pratiques simulées qui étaient prévus pour l'étudiant-e en question. Le travail est noté « acquis » ou « non acquis ».

Modalités : Travail écrit

Période : semaine 7, année civile 2025

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir le qualificatif « acquis »

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir le qualificatif « acquis » en cas de réussite ou « non acquis » en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au Syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : Virginie Cuvelier

Enseignants :

Se référer au plan de cours

Descriptif validé le 12 septembre 2024 par

Ruth Schmid
Responsable de la filière